



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHU Henri-Mondor

Question écrite n° 46808

Texte de la question

M. Laurent Cathala attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultés rencontrées par le centre de dialyse Saint-Simon à Creteil. Cette unité, mise en place en décembre 1994, atteint aujourd'hui une saturation relative au regard des normes structurelles liées à l'autorisation initiale de fonctionnement. Cette situation est très préoccupante dans la mesure où ce centre, qui travaille en étroite collaboration avec le CHU Henri-Mondor, ne peut plus répondre à l'ensemble des besoins des patients domiciliés dans l'arrondissement de Creteil. L'association néphrologique ANPHU SA, gestionnaire, a sollicité auprès de la DDASS du Val-de-Marne, l'autorisation d'extension d'activités à vingt-quatre postes de traitements au lieu de douze, assortie d'une reconnaissance de statut de « centre allège ». Il souligne que le secteur sanitaire de Creteil VSG (secteur 6) se situe au dernier rang des secteurs de l'Ile-de-France en matière d'offre de soins en autodialyse. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour donner les moyens à ce centre de jouer pleinement et officiellement son rôle d'unité légère satellite du CHU Henri-Mondor et répondre ainsi aux besoins exprimés par la population.

Données clés

Auteur : [M. Cathala Laurent](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46808

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6828